

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 1006-19**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 10 février 2020, le Règlement n° 1006-19 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les limites de la zone P1-95.

Ce règlement est entré en vigueur le 26 février 2020 en vertu du certificat de conformité # CC-SJU/2020-002 émis par la directrice générale / secrétaire-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière /directrice générale au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 26 février 2020.



France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière